

# Optimiser la gestion et la tarification des AT/MP en ETT

1 jour  
7 heures

**Objectif professionnel :** cette formation développe la compétence des participants à assurer le suivi juridique et financier des accidents du travail et des maladies professionnelles dont sont victimes les salariés intérimaires. Elle contribue à limiter les coûts supportés par l'agence et à minimiser le risque pénal encouru par les collaborateurs. Elle renforce l'attractivité de l'agence auprès des intérimaires et des clients et permet de repenser la collaboration avec ces derniers à toutes les étapes de la mise à disposition.

Gestionnaire  
RH  
Préventeur  
sécurité  
Responsable  
d'agence

## Objectifs pédagogiques :

Apprécier le caractère professionnel

Mesurer les enjeux financiers

Intervenir dans les procédures de reconnaissance

Assurer le suivi des dossiers

Prérequis : Aucun

Groupe de 4 à 8 participants

### 1. Apprécier le caractère professionnel

Définir l'accident de travail, l'accident de trajet et la maladie professionnelle  
Qualifier l'accident ou la maladie d'origine professionnelle : présomption d'imputabilité, critères déterminants, cas particuliers (télétravail, déplacement professionnel...), rechute

Mesurer l'enjeu pour le salarié

**Modalités pédagogiques : cas pratique à partir de cas concrets « Identifier les critères déterminants de qualification des accidents »**

### 2. Mesurer les enjeux financiers

Evaluer l'impact d'une reconnaissance AT/MP au regard du mode de tarification et des nouvelles règles d'imputation AE/EU  
Caractériser la faute inexcusable et identifier les préjudices indemnisables  
Repérer les infractions pénales et les auteurs potentiellement sanctionnables

**Modalités pédagogiques : calcul de l'incidence financière d'un AT, analyse jurisprudence faute inexcusable**

### 3. Intervenir dans les procédures de reconnaissance

Distinguer les procédures de reconnaissance en fonction du type de sinistre  
Emettre à bon escient des réserves motivées  
Défendre les intérêts de l'agence durant l'instruction administrative

**Modalités pédagogiques : recueil d'information DAT, rédaction de réserves, mise en place d'outils de communication avec l'EU**

### 4. Assurer le suivi des dossiers

Organiser les visites de reprise  
Mesurer les incidences du principe d'indépendance des rapports employeur/CPAM et salarié/CPAM  
Se repérer dans les pistes de contestation et leurs modalités spécifiques : décision de prise en charge, taux d'incapacité permanente retenu ou taux de cotisation AT/MP  
Analyser les indicateurs de performance  
Contrôler le compte employeur  
Communiquer auprès de l'EU sur les résultats et les mesures de prévention des risques

**Modalités pédagogiques : étude sur les causes d'inopposabilité des décisions de la CPAM, réflexion autour de la prévention des risques**

Evaluation des compétences en début et en fin de formation. Mesure de satisfaction en fin de session. Mesure de satisfaction du donneur d'ordre à  $\pm$  8 jours, évaluation par « Avis Vérifiés » à  $\pm$  1 mois, mesure de satisfaction et d'impact à  $\pm$  3 mois. Possibilité de questionnaire complémentaire par mail pendant 30 jours

Profil des formateurs consultable sur [www.managir.com](http://www.managir.com)

**INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS**  
**01 45 23 22 22 ou [ggury@managir.com](mailto:ggury@managir.com)**

Réf. 128-040  
Version 181024